

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

02/2017

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 7 février 2017**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

*Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 21 Procurations : 2*

### **PRESENTS**

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Louisa
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* Mme SIEFER Astride
- \* M. SUTTER Mathieu
- \* M. VEIT Bernard

### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint, procuration à M. JANUS Alain
- \* M. MEYER Marc,
- \* Mme REIXEL Anny, procuration à M. MICHEL Patrick

### **MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES**

- \* M. FRITSCH Daniel
- \* Mme GUNTHER Joëlle
- \* Mme MEHL Elodie

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Danielle Hamm est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du 12 janvier 2017**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2017. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**

1) Dossier N° 004 : Non bâti Rue du Tribunal à Bouxwiller

\* Section : 11

\* Parcelle : 85/196

\* Superficie totale : 6,02 ares

\* Prix de vente : 78 260 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 005 : Bâti 20, rue d'Imbsheim à Bouxwiller

\* Section : 6

\* Parcelle : 85

\* Superficie totale : 8,4 ares

\* Prix de vente : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**Point 4 : Création d'un poste d'ASVP**

Le service de police municipale est tendu en termes de charge de travail en raison notamment des nouvelles réglementations liées à la sécurité des sorties des écoles. Or, la fonction d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) peut bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre des emplois aidés (contrat unique d'insertion), qui limite fortement son coût. Un renforcement de l'équipe par un ASVP permettrait :

- d'assurer la sécurité routière des deux écoles de Bouxwiller,
- de limiter les frais de prestation de sécurité d'entreprises privées lors de manifestations (par ex. marché de Noël),
- de libérer les policiers de certaines tâches administratives leur permettant de se consacrer davantage à des missions plus complexes qui ne sont aujourd'hui pas suffisamment traitées par manque de disponibilité (périls, arbres dangereux...).

Aussi, afin de rendre le service de police municipale plus performant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 un poste d'ASVP sous contrat CUI d'une durée de deux ans, à 20 heures par semaine.

**Point 5 : Autorisation d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une rampe d'accessibilité à une pharmacie**

La pharmacie située 68 Grand-Rue sollicite la Ville pour une autorisation d'occupation du domaine public devant l'entrée de sa boutique afin d'aménager une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette rampe occuperait 1,5 mètre de large (largeur actuellement prise par l'escalier en place) et s'étendrait sur toute la longueur de la pharmacie à gauche de l'entrée, sur une longueur de 12 à 13 mètres de long.

Ce type d'occupation est réglementé et nécessite la signature d'un arrêté d'autorisation d'occupation provisoire du domaine public comprenant un tarif annuel, même symbolique.

Pour permettre cette implantation, le Conseil Municipal autorise donc à l'unanimité le Maire à signer un arrêté d'autorisation d'occupation provisoire du domaine public et fixe le tarif de cette occupation à 20 € par an.

**Point 6 : Autorisation d'occupation du domaine public pour la mise en place d'armoires de "sous-répartiteurs optiques"**

Le projet d'aménagement numérique prévoit la mise en place de la fibre optique accessible à tous les habitants de Bouxwiller pour l'année 2019. A cette fin, il convient d'installer sur le domaine public de notre ban communal quatre armoires de « sous-répartiteurs optiques » situées cour Neubau et Place de l'Orangerie à Bouxwiller, le long de la RD6 à la sortie de Bouxwiller vers Imbsheim et Grand Rue à Riedheim.

Ce type d'occupation est réglementé et nécessite la signature d'un arrêté d'autorisation d'occupation provisoire du domaine public comprenant un tarif annuel fixé chaque année par l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un arrêté d'autorisation d'occupation provisoire du domaine public permettant l'implantation de ces armoires.

**Point 7 : Création d'un lieu-dit "Domaine de la Reidt"**

L'entrée de l'entreprise Beiser Environnement donne sur une route communale dont le tracé se révèle peu lisible et pose des problèmes de sécurité routière aux nombreuses entrées et sorties de véhicules poids lourds.

La mise en place de ralentisseurs permettrait de réduire la vitesse de circulation et de sécuriser le site, mais ce type d'aménagement n'est possible qu'en agglomération. Aussi, il est proposé de créer un lieu-dit « Domaine de la Reidt - Commune de Bouxwiller » et d'y implanter des panneaux d'agglomération spécifiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce donc pour la création d'un lieu-dit « Domaine de la Reidt - Commune de Bouxwiller » correspondant à la zone d'implantation de l'entreprise Beiser Environnement.

**Point 8 : Demande de subvention de l'association des parents d'élèves pour l'animation d'un carnaval**

L'association des parents d'élèves de Bouxwiller projette d'organiser un carnaval le 11 mars prochain au Centre Culturel. Cette animation prévoit notamment un spectacle de magie d'un coût de 670 €. L'association sollicite la ville pour une subvention visant à participer à ces frais.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association des parents d'élèves de Bouxwiller une subvention de 200 € pour l'animation du carnaval prévu le 11 mars 2017.

**Point 9 : Demande de subvention d'investissement de l'APP d'Imbsheim**

De 2014 à 2016, l'Association de Pêche et Pisciculture d'Imbsheim a effectué des dépenses d'investissement à hauteur de 5 253 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'Association de Pêche et Pisciculture d'Imbsheim, une subvention d'investissement de 525 €.

**Point 10 : Demande de subvention de la Compagnie des archers du Pays de Hanau**

L'association Compagnie des archers du Pays de Hanau (dont le siège social est à Bouxwiller), a effectué en 2016 des dépenses d'investissement à hauteur de 2 435 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Compagnie des archers du Pays de Hanau, une subvention d'investissement de 244 €.

**Point 11 : Avance de subventions Centre Culturel et Théâtre du Marché aux Grains****A) Avance de subvention au Centre Culturel**

Pour l'année 2016, la Commune avait alloué à l'Association du Centre Culturel une subvention de fonctionnement de 46 000 €. Pour des questions de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser une avance sur l'aide à prévoir en 2017 sans attendre le vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 15 000 € à l'Association du Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2017.

**B) Avance de subvention au Théâtre du Marché aux Grains**

Pour l'année 2016, la Commune avait alloué à l'Association du Théâtre du Marché aux Grains une subvention de fonctionnement de 8 000 €. Pour des questions de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser une avance sur l'aide à prévoir en 2017 sans attendre le vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 4 000 € au Théâtre du Marché aux Grains, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2017.

**Point 12 : Demande de subvention du Groupe Folklorique**

Le Groupe Folklorique du Pays de Hanau a effectué des dépenses d'investissement en 2016 à hauteur de 1 769,61 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au Groupe Folklorique une subvention d'investissement de 177 €.

Vu,  
Le secrétaire de séance,

